

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION RUES DE WATTRELOS ET DE ROUBAIX

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation formulée par Monsieur Hervé Bollengier, de la société Eiffage, afin de pouvoir réaliser le basculement de réseau basse tension et de dépose de supports en béton, le 28 août 2023 et ce pour une durée de 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la rue de Wattrelos et au nord de la rue de Roubaix à compter du 28 août 2023 jusqu'au 8 septembre 2023.

Article 2 : La circulation sera restreinte sur les rues de Wattrelos et au nord de la rue de Roubaix.

Article 3 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par la société Eiffage

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur Hervé Bollengier, responsable d'affaires société Eiffage.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 2 août 2023.

Fait à Zuydcoote, 2 août 2023
Le Maire,

Florence VANHILLE